

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL
Tél : 03 84 77 00 00 - e-mail : contact@sied70.fr – site internet : www.sied70.fr

**COMPTE-RENDU DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
du 19 mars 2025**

Présents en présentiel :

Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Marie BRETON (Vice-Présidente) André GAUTHIER (Vice-Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), Denis DAGOT (Administrateur), Daniel NOURRY (Secrétaire), Viviane CARSANA (Déléguée de Vaivre-et-Montoille), Jean-Marc JACQUES (Représentant BFC Mobilité Electrique), Nicolas MONIOT (Représentant ADERA).

Présents en distanciel :

Dylan DEMARCHE (Représentant de l'association des Maires de France 70), Romain MUNIER (Représentant de l'association des Maires Ruraux 70), Elisabeth FAIVRE MOREL (Haute-Saône Nature Environnement), EPLE Hervé (Représentant ADCOFOR).

Excusés :

Virginie LUTHRINGER (Administratrice), Christian TERRASSON (Délégué de Pontcey).

Le Président de la « Commission Consultative des Services Publics Locaux », Jean-Marc JAVAUX, ouvre la séance qui se déroule en mixte, en présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux 70 000 VESOUL, et en visioconférence.

Bilan de fonctionnement et tarification des chaufferies du SIED 70 :

Scey sur Saône :

Monsieur le Président indique que, suite à l'incendie qui a touché la chaufferie de Scey-sur-Saône le mercredi 27 décembre 2023, les discussions entre experts ont abouti à un accord signé en décembre 2024 et un retour positif de l'assurance en janvier 2025.

Les commandes de travaux de remise en état ont été lancées ...

La chaufferie de Scey-sur-Saône a fait l'objet de 2 extensions successives en 2022, 2024 et un autre en cours en 2025.

Gy :

La chaufferie de Gy a fait l'objet de 2 extensions successives en 2019 et 2024.

Tarifs :

Monsieur le Président présente le bilan financier des 3 chaufferies bois gérées par le SIED 70 qui s'avère déficitaire pour chacune d'entre elles.

Il indique que, compte tenu de la date de mise en œuvre de la dernière modification des tarifs, cette dernière n'a pas pu avoir d'impact significatif sur le bilan de l'année 2024.

Il informe les membres de la commission du constat :

- d'une augmentation non négligeable des coûts de l'énergie et de l'exploitation suite aux résultats des consultations réalisées en 2024 ;
- de coûts de réparation importants sur la chaufferie de Marnay ;
- de coûts d'exploitation élevés à Scey-sur-Saône compte tenu du fonctionnement sur une chaudière provisoire au fioul ;
- d'une forte augmentation des coûts d'assurance (+ 8,8 %).

Par conséquent, il est nécessaire d'augmenter les tarifs des chaufferies au 1er avril 2025 de :

- 5 % sur la chaufferie de Scey ;
- 3% sur la chaufferie de Gy ;
- 5 % sur la chaufferie de Marnay.

La Commission CCSPL, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces augmentations.

Tarification des futures chaufferies :

Monsieur le Président présente les projets de construction de chaufferie prévus en 2025 et les tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés ainsi que leurs modes de révision.

Apremont :

Montant estimé HTVA des travaux et ingénierie	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1 ₀	Montant HTVA R2 ₀
417 000 €	359 510	133,43 € / MWh	72,74 €/URF

La Commission CCSPL, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces tarifs et ces modes de révision.

Moimay :

Montant estimé HTVA des travaux et ingénierie	Montant des aides et CEE attendus	Montant HTVA R1 ₀	Montant HTVA R2 ₀
1 058 000 €	896 000 €	114,69 € / MWh	221,40 €/URF

La Commission CCSPL, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces tarifs et ces modes de révision.

Gevigney-et-Mercey :

Montant estimé HTVA de l'opération	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1	Montant HTVA R2
1 136 676 €	1 145 520 €	102,47 €/MWh	113 €/URF

La Commission CCSPL, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces tarifs et ces modes de révision.

Dampierre-sur-Salon :

Montant estimé HTVA des travaux et ingénierie	Montant des aides et CEE attendus	Montant HTVA R1	Montant HTVA R2
1 655 381 €	1 304 435 €	87,87 € / MWh	441,64 €/URF

La Commission CCSPL, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces tarifs et ces modes de révision.

Coisevaux :

Montant estimé HTVA de l'opération	Montant des aides attendues	Montant HTVA R1	Montant HTVA R2
620 000 €	638 000 €	129,27 €/MWh	29,00 €/URF

La Commission CCSPL, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces tarifs et ces modes de révision.

Ces tarifs conduisent à un coût moyen détaillé dans le tableau ci-après :

Chaufferie	Prix moyen HT du MWh
Scey-sur-Saône	165,00 €
Gy	161,00 €
Marnay	161,00 €
Apremont	199,00 €
Moimay	182,00 €
Dampierre sur Salon	128,00 €
Gevigney-et-Mercey	121,36 €
Coisevaux	146,45 €
Moyenne	157,98 €

Monsieur Nicolas MONIOT fait remarquer que ces tarifs intègrent l'investissement de la chaufferie, la maintenance et l'entretien des chaudières.

Recharge publique de véhicules électriques et hybrides rechargeables :

Bilan :

Le bilan des bornes de recharge accélérée montre une quantité de charges sensiblement identique avec un nombre d'utilisateurs en forte hausse (+27,6%). Cette donnée, couplée avec l'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation, confirme que l'essentiel des charges se réalisent à domicile.

L'analyse des puissances de charges demandées aux bornes accélérées montre que seulement 18 % des charges se situent entre 12 et 22 KW, plage caractéristique des ZOE. Cela montre que ces bornes, spécifiquement déployées pour les ZOE, sont de moins en moins utiles (car peu adaptées aux véhicules modernes).

Le bilan des bornes rapides montre une utilisation en légère progression avec des pics constatés durant les périodes de congés et certains week-end. Cela confirme l'usage de ces bornes essentiellement en itinérance. La durée moyenne de charge de 31 minutes en moyenne peut sembler surprenante et étonnamment longue.

Monsieur Jean-Marc JACQUES fait remarquer que la durée de la charge dépend de la température extérieure. La batterie des voitures électriques pâtit de températures trop froides ou trop chaudes. Par ailleurs, la plupart des véhicules ne sont pas équipés de système de préchauffage.

Le bilan financier montre une année 2024 en quasi équilibre (- 30 000 € environ avec une prise en compte d'un déficit antérieur de 21 000 € environ) grâce aux pénalités appliquées à EDF et le groupement ALCYON-FRESMHILE. Ce résultat ne doit pas cacher un déficit d'exploitation prévisible de l'ordre de 130 000 € environ par an avec l'augmentation des tarifs de la maintenance et la faible augmentation de la fréquentation.

Tarifs :

L'analyse des tarifs pratiqués par le syndicat, en comparaison des tarifs du privé ou de territoires voisins, montre la compétitivité de ces derniers.

Avec la bascule en cours vers les prestataires des nouveaux marchés, ces tarifs sont applicables en cas de paiement par carte bancaire et en utilisant les badges du nouveau prestataire (Electromaps, et non plus Freshmile).

Perspectives :

Il est constaté qu'en Haute-Saône, le nombre de charges par habitants est moins élevé qu'en France.

Monsieur Jean-Marc JACQUES précise que la charge se fait entre 80 à 90 % du temps à domicile, ce qui favorise le milieu rural où les habitations offrent plus facilement des possibilités de recharge (garage, prise extérieure) comparée à l'habitat vertical, voire collectif plus présent en milieu urbain. La question du pouvoir d'achat, plus important en milieu urbain qu'en milieu rural peut cependant aussi intervenir dans l'achat de véhicules électriques.

Il indique également que le trajet moyen des véhicules est de l'ordre de 30 km par jour ce qui fait, qu'avec l'augmentation de l'autonomie des véhicules, il est de moins en moins nécessaire de se recharger.

Ainsi, le véhicule électrique est plus adapté au milieu rural qu'au milieu urbain, compte tenu des facilités de recharge à domicile et de l'amortissement plus rapide de son achat avec des distances plus importantes à parcourir qu'en milieu urbain, qui offre en outre, de plus grandes possibilités de transport en commun.

Monsieur Jean-Marc JACQUES ajoute que l'association BFC Mobilité Electrique peut animer gratuitement des réunions d'information et de sensibilisation.

Il est rappelé le projet de déploiement 2024-25 :

5 bornes rapides :

- 1- Pesmes (emplacement à valider avec commune et ABF)
- 2 - Bucey-les-Gy (emplacement à valider par la commune)
- 3 - Villersexel - Intermarché. Travaux démarrés
- 4 - Secteur Mille Etangs - Melisey. Emplacement validé. Déclaration préalable en cours
- 5 - Dampierre-sur-Salon - Intermarché. Démarches en cours avec le privé

bornes accélérées DC :

- Château-Lambert (musée de la Montagne, espace nature Culture)
- Emplacement validé. Déclaration préalable en cours
- Passavant la Rochère (Verrerie). Travaux démarrés
- Planche des Belles Filles. Travaux démarrés mais interrompus en lien avec saison hivernale
- Scey-sur-Saône. Travaux démarrés

Suite à la commission IRVE du 19/02/25, proposition de 4 emplacements supplémentaires :

1. FILAIN : Parc animalier et de loisirs la Guiguitte en Folie (lieu touristique fréquenté)
2. JUSSEY : Centre bourg isolé. En remplacement de la borne existante obsolète
3. CHAMPLITTE : Centre bourg isolé. En remplacement de la borne existante obsolète
4. ORICOURT : Proximité du château médiéval

Si le nombre de véhicules en circulation augmente, certes moins rapidement que précédemment, on constate que le nombre de charges augmente à peine (et nettement moins que la moyenne nationale).

Toutefois, au regard de la faible fréquentation actuelle des bornes et de l'obsolescence prévisible et constatée des bornes accélérés actuellement installées (en raison d'un fonctionnement en courant alternatif), la suppression d'un certain nombre de bornes est envisagée en tenant compte des critères suivants :

- Doublet d'une borne rapide installée ou en cours d'installation,
- Borne peu utilisée (pour mémoire : 2,65 charges nécessaires à ce jour pour atteindre un équilibre)
- Alternative de recharge à proximité (publique ou privée)
- Absence d'habitat vertical ou collectif à proximité ...